



LA CHAUX/DE/FONDS

MÉTROPOLE HORLOGÈRE
UHRENMETROPOLE
METROPOLI OROLOGIAIA
WATCHMAKING METROPOLIS

Rapport de minorité de la commission de stationnement et mobilité durable

relatif à la mise en place de la politique de stationnement dans le cadre de la politique générale de la mobilité

(du 22 avril 2010)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Ne pouvant pas se rallier à certaines propositions ou conclusions, le parti UDC a souhaité rédiger un rapport de minorité.

Pour le groupe UDC, il apparaît que, sous la menace de l'acceptation des grands projets souhaités par la Confédération, mais dont le subventionnement reste chimérique, on cherche à bricoler des mesures d'accompagnement du trafic du stationnement et de la mobilité, dite douce !

Pour nous, il n'existe pas à La Chaux de Fonds de problèmes de stationnement tels, qu'il faille créer un système dont l'efficacité reste à prouver. En effet, les zones bleues amènent plus de tracasseries à l'économie qu'elles n'en résolvent, risquant à terme de voir nos entreprises devoir délocaliser pour pouvoir trouver suffisamment de place de stationnement pour les véhicules de leurs employés.

Le parti UDC en ville de La Chaux de Fonds ne soutient pas que des problèmes ne sont pas à craindre dans un futur proche, et au vu des

chambardements que le Conseil communal tient à opérer dans le transit de la ville, cela apparaît comme inéluctable, mais nous pensons qu'il est encore temps de réfléchir pour voir si d'autres possibilités ne sont pas envisageables.

Néanmoins, étant donné l'unanimité des autres partis représentés au législatif communal sur le sujet, il nous est impossible de rester muets.

Zone bleue

Nous pourrions tolérer l'extension de la zone bleue comme indiqué dans le rapport de la Commission ad hoc, néanmoins, celle-ci ne devrait pas souffrir de nouvelles extensions avant qu'une réelle réflexion sur son utilité ne soit agendée. En effet, il apparaît que les villes qui ont procédé de la sorte n'ont pas enregistré les améliorations qu'elles espéraient. Pire, il se pourrait que cette mesure mal calculée soit à l'origine de la désertification de leur centre-ville.

Macarons

Nous considérons que les problèmes de stationnement actuels au centre-ville ne nécessitent pas de prise de position aussi drastique de la part du Conseil communal. Si cela devait être, alors nous exigeons que les entreprises, poumons économiques de la ville, soit mieux achalandées. Nous préconisons, qu'un nombre de macarons correspondant à, au minimum, 50 % des effectifs leur soit fourni, Pour celles qui auraient besoin d'un nombre plus important, une discussion ouverte et constructive dans la recherche d'une solution doit avoir lieu au cas par cas, éventuellement par l'augmentation du nombre d'autorisation.

Zone 30km/h

Nous sommes farouchement opposés à l'instauration de zones 30 km/h n'importe où en ville de La Chaux de Fonds. Celles-ci, si elles doivent voir le jour, ne pourront se constituer qu'en groupes homogènes, et dans des quartiers uniquement résidentiels. La Commission devrait être saisie pour agréer chacun de ces îlots 30 km/h.

Parkings d'échange

Seule mesure sur laquelle nous pouvons être en complet accord avec le reste de la Commission. Les parkings d'échange sont à instaurer avant d'engager quelque autres mesures de mobilité ou de stationnement.

Conclusion

En conclusion, il nous semble que les partis de gauche, associés au PLR s'engagent sur un chemin qui ne nous apparaît pas pertinent. Notre conviction nous pousse à jouer le jeu démocratique jusqu'au bout, d'abord en soumettant un rapport de minorité à la Commission. Si celui-ci ne devait pas trouver grâce auprès des autorités de la ville, il ne nous resterait plus que la voie, certes difficile, du référendum.

Le rapporteur
Hugues Chantraine